

## Histoire du mouvement syndical suisse au regard de la place des femmes et des revendications féministes

Carola Togni

CGAS, 29 janvier 2022



Haute école de travail social et de la santé Lausanne

HE TSL Hes-so  
Haute Ecole Spécialisée  
de Suisse occidentale

1

2

- Les syndicats se construisent au départ autour de la protection des ouvriers, hommes, nationaux, qualifiés
- Les syndicats ont longtemps peu ou pas pris en compte les revendications féministes
- Les syndicats ont longtemps défendu la division sexuée du travail
- Les femmes ont été présentes dès le début de l'histoire du mouvement ouvrier
- Elles ont porté et défendu des revendications visant à changer la place des femmes dans la société (et dans le syndicat)
- Elles ont porté et remporté des batailles importantes

HE TSL

2

3

## Syndicats, femmes et chômage

HE TSL

3

4

## Protéger avant tout le salaire de l'homme gagne-pain

En 1918, Charles Schürch, membre du comité central de la FOMH, secrétaire de l'USS et délégué aux Conférences internationales du travail BIT, remarque :

*«La grande majorité des hommes a tôt ou tard la responsabilité d'un ménage ; seuls ils devront subvenir aux besoins d'une famille ; ce qui est l'exception pour la femme devient la règle pour l'homme. Ce dernier en a conscience et c'est pourquoi il défend avec plus de vigueur son gagne-pain. Tandis que l'ouvrière va en fabrique pour gagner sa vie à elle, et quand mariée elle y retourne, c'est généralement pour parfaire le gain insuffisant du mari .»*

. Le Métallurgiste, 23.2.1918, p.1, cité in: ibid., p.322.

HE TSL

4

5

## La critique féministe

- « Même au sein de la classe ouvrière le travail des femmes est encore très peu apprécié. Nous voyons des travailleurs qui, comme des vrais bourgeois, méprisent le travail domestique varié et physiquement très astreignant réalisé par leurs femmes, ils considèrent leur propre femme comme une servante bon marché. »
- . \**Die arbeitende Frau (DaF)*, 13.10.1923, p.1.



5

## L'organisation difficile des femmes au sein du mouvement ouvrier

6

- Union suisse des ouvrières 1885-1917 (intégration PS)  
L'inscription dans les statuts de la présence de deux femmes au comité directeur du PSS, négociée par les militantes, est supprimée en 1921
- Suppression de *Vorkämpferin* et *L'Exploitée*, remplacé par une feuille hebdomadaire - Für die Frauen - dans l'organe du parti
- 1924 suppression du secrétariat féminin de l'USS
- Interdiction de collaborer avec les féministes «bourgeoises»
- La présence des femmes parmi les membres de l'USS, 19 % des effectifs en 1919, 10% en 1923



6

## La création des caisses de chômage syndicales

7

- 1924: 10% d'actifs assurés, 4% d'actives
- Pas de caisses dans des secteurs très féminisés (notamment service de maison)
- Critères d'accès restrictifs

|             | Proportion de femmes dans la caisse de chômage | Proportion de femmes dans le secteur industriel |
|-------------|--|---|
| FOMH , 1924 | 2.5%   | 44%   |
| FTT         | 39%  | 65%   |



7

## 1924 - 1976 : assurance chômage facultative au niveau fédéral

| En % | Actives assurée | Actifs assurés |
|------|-----------------|----------------|
| 1925 | 4               | 10             |
| 1935 | 22              | 31             |
| 1970 | 10              | 16             |
| 1975 | 18              | 29             |



8

## 2<sup>e</sup> Guerre mondiale: exclusion des femmes mariées de l'assurance chômage (1939-1950)

En 1941, le secrétaire de l'USS, Charles Schürch, remarque que :

*« en ce qui concerne les femmes mariées, il ne faut pas généraliser. Dans l'industrie textile par exemple, les salaires sont si bas que la femme doit travailler pour compléter le gain du mari. Il ne faudrait donc pas les exclure en principe. »*

Commission pour l'assurance chômage.  
PV, 7.5.1941.



9

## Guerre et après-guerre: essor du modèle de l'homme gagne-pain et de la femme au foyer

10

- Allocations perte de gain pour les hommes mobilisés
- Renvoyer les femmes engagées durant le conflit



« tramelotes » dans les trolleybus à Lausanne »  
1940

La Fédération suisse des typographes exige  
*« qu'après la guerre, les employées engagées dans les postes et les trams disparaissent pour céder la place aux hommes, car c'est à l'homme que revient la préséance, c'est à lui d'assurer le pain. »*



10

## La résistance féministe



11

## Années 1970: Licencier la main d'œuvre migrante et les Suissesses mariées

12

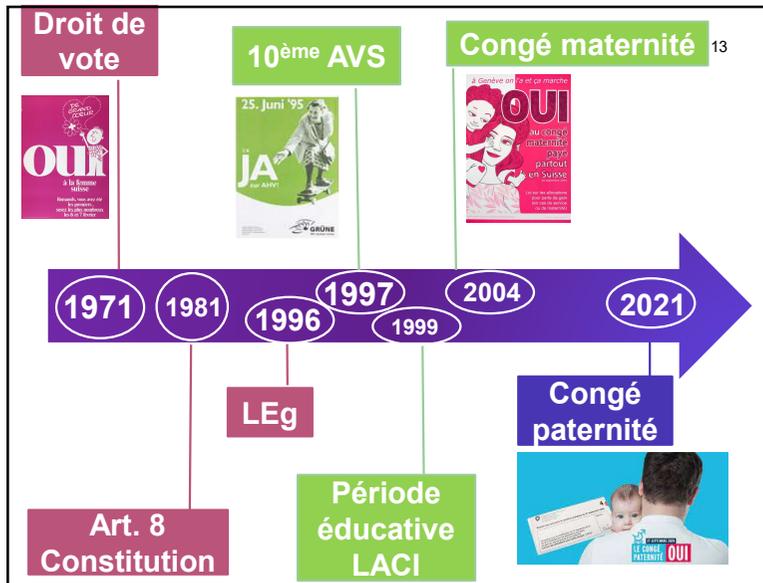
Les catégories à licencier en priorité selon la direction de la FTMH, dans l'ordre :

*« a) les rentiers AVS sans obligation d'entretien, b) les frontaliers et travailleurs étrangers avec un permis B sans obligation d'entretien ; c) les Suissesses mariées sans enfant ; d) les frontaliers et les travailleurs avec un permis B avec une obligation d'entretien ; e) les épouses de travailleurs suisses avec obligation d'entretien »*

Rapport annuel de la FTMH 1973-1975



12



13

## LACI 1982: Changements dans le modèle familial

14

- Assurance chômage obligatoire
- Chômeuses mariées et chômeurs mariés sur un pied d'égalité au niveau du calcul des indemnités
- Meilleure prise en compte du temps partiel féminin et des parcours professionnels discontinus
  - « Délai cadre » de 2 ans pour apporter la preuve de 6 mois de cotisation
  - Gain assuré minimal 500 fr. par mois

HE  
TSL

14

Les autorités fédérales soulignent la nécessité de « s'assurer que des activités purement occasionnelles, de peu d'importance et même tout à fait sporadiques, ne puissent donner droit à des prestations, du seul fait du paiement de cotisation. »

Message du CF, FF, 2.7.1980, p.581

Selon l'USS une limite se justifie car il s'agit de « régler la situation des personnes occupées à temps partiel – c'est-à-dire qui ne travaillent qu'irrégulièrement, ou n'ont pas besoin de ce gain pour vivre ».

Votation populaire sur l'assurance-chômage.  
Exposé type, Archives USS

HE  
TSL

15

## Essor de la mobilisation féministe

16

- Mouvement de libération des femmes (MLF)
- A l'intérieur des syndicats
  - 1959 Commission femmes de l'USS, 1981 engagement d'une secrétaire politique «questions femmes»
  - Commissions féminines au sein de syndicats (notamment SSP)
  - 1979 commission nationale des femmes SSP
- Augmentation des effectifs féminin de 8% en 1970 à 12% en 1980

HE  
TSL

16

17

## 1982 -1995: les revendication des militantes féministes en matière de chômage

- Meilleure protection des chômeuses enceinte ou qui viennent d'accoucher
- Meilleure couverture des temps partiels
- Prise en compte de la période éducative (refusée en 1982, adoptée en 1995, révisée en 2002)

HE  
TSL

17

18

## Résolution congrès femmes USS 19-20 janvier 2018

« L'USS s'engage pour:  
(...)

L'introduction d'une indemnité minimale dans le cadre de l'assurance chômage et du congé maternité. L'USS développe des propositions pour transformer le congé maternité en une vraie assurance maternité, notamment par la suppression de l'exigence de cotisation. L'USS développe aussi des propositions de révision de la LACI afin que soit pris en compte le temps consacré par les femmes à l'éducation des enfants, mais aussi à d'autres formes de travail non rémunéré, notamment l'aide aux proches (selon le modèle du bonus éducatif). La durée des prestations en cas de maternité ou de chômage devrait être prolongée. »

HE  
TSL

18

19

## La rente-pont, adoptée en 2020 et entrée en vigueur en 2021

« Bonne nouvelle: la Suisse aura bientôt une nouvelle assurance sociale. Les chômeurs en fin de droits âgés de plus de 60 ans bénéficieront en effet d'une rente-pont en attendant la retraite ou de retrouver un emploi. A partir de 58 ans, si l'on tient compte des deux ans de droit au chômage, on ne risquera plus de finir à l'aide sociale (...) Pour accéder à la prestation transitoire, il faudra être domicilié en Suisse et avoir cotisé durant vingt années au minimum aux assurances sociales, dont au moins cinq ans après 50 ans, et gagner plus de 21330 francs par an. Les mères de famille pourront toutefois faire valoir une interruption de carrière pour tâches éducatives.» L'événement syndical, 17 juin 2020

HE  
TSL

19

20

## Conclusion

- Des questions de politique sociales peu analysées sous une perspective féministe
- Comment remettre en cause la centralité du salariat dans une perspective syndicale?

HE  
TSL

20